

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2024

GARANTIR UN REVENU DIGNE AUX AGRICULTEURS ET ACCOMPAGNER LA
TRANSITION AGRICOLE - (N° 2231)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE18

présenté par

M. Jumel, M. Chassaigne, M. Bénard, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Dharréville,
Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet,
M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Tellier, M. Sansu et
M. William

ARTICLE PREMIER

Dans la première phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« année »,

insérer les mots :

« , avec l'appui de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits
alimentaires, » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à assurer que la conférence de filière puisse s'appuyer sur le travail de l'OFPM pour déterminer une proposition de prix plancher pour l'ensemble des filières.